

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL588

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 39

A l'alinéa 16, substituer au mot :

« assurant »,

les mots :

« permettant d'assurer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision